

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 9 (1921)

Heft: 124

Artikel: En réponse...

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-256719>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De-ci, De-là...

Comparons : si notre Constitution fédérale contenait un article de pareille inspiration, quelle force il donnerait à nos réclamations de même ordre que celles des femmes fonctionnaires allemandes ! Mais notre Constitution, qui a prévu tous les droits pour les hommes, n'en a pas prévu pour les femmes... parce qu'elle a été faite par des hommes seuls !

* * *

Nous trouvons dans le même numéro de *Jus Suffragii* (juin 1921) quelques détails intéressants sur l'activité des féministes autrichiennes. Il va de soi que la situation économique lamentable de ce malheureux pays n'a guère contribué à faciliter leur travail. Les journaux, notamment ont dû cesser de paraître, et pourtant quelle pléiade brillante, bien informée, et intéressante représentait avant la guerre la presse féministe autrichienne !¹ Privées ainsi du contact essentiel avec les femmes de la province, les leaders du mouvement ont cherché autre chose, et ont organisé des cours, qui ont eu lieu, avec un grand succès dans plusieurs quartiers de Vienne, et dans certaines communes. Les sujets traités ont été la nouvelle Constitution, les principaux problèmes politiques et économiques de l'heure présente, les partis politiques, etc — sujets qui, il ne faut pas l'oublier, présentent un intérêt autrement actuel et d'une portée autrement pratique pour les femmes autrichiennes qui sont des électrices, que ce ne serait le cas chez nous, où tout ceci risquerait de paraître bien théorique et aride à celles qui n'en voient pas l'application directe.

Le Conseil national des femmes autrichiennes a pris d'autre part l'initiative de grouper, pour une lutte plus urgente qu'ailleurs dans ce pays à population appauvrie et sous-alimentée, la lutte contre la tuberculose, toutes les Sociétés féminines, quelles que fussent leurs tendances politiques ou religieuses. Il en est résulté une organisation très puissante, le « Secours féminin », affiliée à la Croix-Rouge. Celle-ci vient de lancer un appel poignant aux Sociétés féminines étrangères : sur une population de 6 millions que compte actuellement l'Autriche allemande, 180.000 cas de tuberculose ont été officiellement constatés, qui risquent de propager autour d'eux la terrible maladie. A Vienne seulement, on compte que le 90 % des enfants et des adolescents présentent les symptômes de l'infection tuberculeuse, et le 50 % des enfants des écoles sont atteints de lésions de cet ordre. Et, en suite de la misère économique, hôpitaux et sanatoria se ferment les uns après les autres.

Aussi le Secours féminin autrichien a-t-il demandé aux organisations féminines d'autres pays de lui venir en aide, et il suggère le moyen suivant : que chaque membre de ces organisations fasse seulement le don d'une unité monétaire de son pays (shilling, franc, dollar, etc.). Avec le cours extraordinairement bas du change autrichien, la moindre somme versée ailleurs représentera un appoint considérable pour l'œuvre entreprise par le « Secours autrichien. » Nous pensons que nos grandes Associations féminines suisses ne resteront pas étrangères à ce mouvement.

J. GUEYBAUD.

P. S. — Le Congrès international organisé par la Ligue des Femmes pour la Paix et la Liberté vient de s'ouvrir à Vienne avec plein succès. Nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler.

¹ Citons pour mémoire le *Bund*, organe du Conseil national des Femmes, la *Zeitschrift für Frauenstimmrecht*, le *Neues Frauenleben*, la *Frauenrundschaue*, etc.

La Conférence annuelle pour 1921 de la Fédération abolitionniste internationale a été fixée à Rome, du 3 au 5 novembre. Le programme présente un intérêt tout particulier : y figurent en effet les sujets suivants : *L'évolution des services sanitaires en Italie en rapport avec les maladies vénériennes et l'étude comparative de ces services avec ceux d'autres pays* (prof. Santoliquido); *l'abolitionnisme et la situation juridique de la femme* (prof. Ferri); *l'abolitionnisme et l'influence morale de la femme; l'internement dans des maisons d'éducation* (M^{me} Avril de Sainte-Croix); *le traitement obligatoire des maladies vénériennes* (prof. Daring); *les autorités civiles et militaires doivent-elles recommander l'emploi de moyens individuels de désinfection?* (Dr Douglas), etc.

Les séances auront lieu au théâtre de l'Argentina. Le prix de la carte de participant est de 20 lire.

La Fédération adresse un pressant appel à tous ceux qui défendent les principes abolitionnistes pour leur demander de soutenir, non pas uniquement moralement, mais aussi financièrement, son travail plus nécessaire que jamais à un moment où l'immoralité tient le haut du pavé. Entre le déficit de la Conférence de Genève et le budget de celle de Rome une somme de 10.000 fr. lui est nécessaire. Adresser les moindres dons au Secrétariat, rue du Vieux-Collège, 3, Genève.

* * *

La Société d'Utilité publique des Femmes suisses a tenu à Soleure, les 20 et 21 juin dernier, son Assemblée-générale annuelle, qui a été, une fois de plus, un vrai succès. Environ 400 participantes étaient accourues de toutes les parties de la Suisse dans la pittoresque vieille ville des bords de l'Aar, où leur était réservé le plus charmant accueil.

Le rapport présidentiel a été présenté par M^{lle} Trussel, qui a donné de la sorte un aperçu de l'activité du Comité Central : lutte contre la tuberculose, création de maisons du peuple sans alcool, organisation de l'Ecole ménagère de Lenzbourg, démarches pour la réintégration dans leur nationalité suisse de femmes ayant perdu cette nationalité par le mariage et devenues veuves, etc. Les Sections, de plus en plus nombreuses, ont poursuivi une activité analogue dans leur rayon local, et plusieurs d'entre elles y ont encore ajouté la propagande en faveur de la Croix-Rouge et de la « Semaine suisse ». Les différentes Commissions ont également présenté leurs rapports, qui furent tous écoutés avec un vif intérêt : Commission pour la lutte contre la tuberculose, Commission pour la protection de la femme et de l'enfant, Commission directrice de l'Ecole de gardes-malades de Zurich, Commission de l'Ecole d'horticulture de Niederlenz, Commission de distribution de récompenses aux domestiques, etc., etc. Des élections, rendues nécessaires pour combler des vides creusés par des départs, ont clôturé la partie administrative : M^{me} Bally-Witzmann est nommée membre du Comité Central, en remplacement de M^{me} Bally-Prior, élevée à la dignité de membre d'honneur, et M^{mes} Hentschen (St-Gall) et Stierlin (Meggen) entrent dans les Commissions de l'Ecole de gardes-malades et de récompense aux domestiques.

Une conférence du Dr Lauener, de Berne, médecin des écoles, introduisit la discussion sur la question si brûlante à l'heure actuelle du logement, dans ses relations avec la santé publique. Il y avait bien là de quoi intéresser cette Assemblée féminine, et la discussion très animée qui suivit la conférence le prouva largement. Une résolution fut votée en conclusion, qui chargeait le Comité Central de démarches nécessaires auprès de l'Office fédéral d'Hygiène publique, pour le rendre attentif, dans l'élaboration de la législation fédérale concernant la lutte contre la tuberculose, à l'importance de la question du logement dans ses rapports avec la terrible maladie.

Signalons encore un banquet officiel, très animé, très fleuri, et au cours duquel s'échangèrent les paroles les plus aimables entre les autorités cantonales, municipales, féministes, et même poétiques..., puisque le poète soleurois, Joseph Reinhardt, avait tenu à être de la fête ! et l'on se rendra compte combien, en tous points, cette Assemblée fut un succès.

En réponse...

à nos appels, nous avons reçu :

I. Nouveaux abonnements

M ^{me} D. (Genève) 1 abonnement	Fr.	3 —
Par M ^{me} M. (Neuchâtel) 1 abonnement	»	5 —
Par M ^{me} R. (Clarens) 1 abonnement	»	5 —
M ^{lle} V. (Genève) 1 abonnement	»	3 —
Par M ^{lle} R. (Moudon) 1 abonnement	»	3 —
Par M ^{lle} G. (Genève) 1 abonnement	»	5 —
M ^{me} D. (Espagne) 1 abonnement	»	6 50
	Fr.	30 50
Listes précédentes ;	»	393 —
	Fr.	423 50

II. Souscription au fonds de roulement

Parts à 25 fr. l'une

M ^{me} R. (Clarens)	1 part	Fr.	25
M ^{me} B. (Canton de Genève)	1 part	»	25
M. le Dr M. (Lausanne)	1 part	»	25
M ^{lle} G. (Genève)	1 part	»	25
	4 parts	Fr.	100
Listes précédentes:	79 parts	»	1970
	83 parts	Fr.	2075

Aux uns comme aux autres — et ce sont souvent les mêmes personnes qui, à leur bulletin de souscription, joignent l'annonce d'un nouvel abonnement, nos plus chauds remerciements pour cet appui fidèle.

A travers les Sociétés féminines

Genève. — *Union des Femmes.* — Des rapports présentés à l'Assemblée générale de l'Union des Femmes de Genève, nous extrayons, comme chaque année, l'essentiel, tant à destination de nos lecteurs qu'à celle des membres de l'Union n'ayant pu assister à l'Assemblée générale, puisque les rapports ne sont, par motif d'économie, pas publiés. Celles qui désirent plus de détails sur les activités mentionnées, comme sur le travail des Commissions qui n'ont cette fois point présenté de rapport à l'Assemblée générale, n'auront qu'à se reporter aux comptes rendus publiés à peu près régulièrement chaque quinzaine par notre journal.

Le Comité de l'Union, composé de M^{lles} Meyer, présidente, Gourdy, vice-présidente, de M^{mes} Chapuisat, secrétaire, et Kather, trésorière, de M^{lle} Volz et de M^{me} Masset, économes, auxquelles M^{me} Mahil et M^{lle} Dora Patry prêtent comme membres adjoints un précieux concours, a eu comme chaque année des devoirs multiples à remplir. Car il se fait de sa tâche et de ses responsabilités une idée très haute, et rêve pour l'Union une activité multiple, tendant aussi bien à faire de notre local un foyer accueillant et aimable, — ce à quoi des aménagements intérieurs dus à M^{me} Masset et à M^{lle} Volz ont beaucoup contribué — que de notre Société un centre d'activité féminine vivante, — et le fait que plusieurs Sociétés, notamment la Ligue contre l'alcoolisme, et l'Association genevoise pour le Suffrage, avec toutes ses organisations annexes, ont leur siège officiel à la rue Etienne-Dumont y contribue pour une grande part — et qu'un élément d'élargissement d'horizon et de compréhension sociale dans la vie des femmes genevoises. C'est pour répondre à cette dernière conception qu'il a organisé au cours de cette dernière année différentes séries de conférences, en plus des réunions régulières du premier jeudi consacrées plutôt à de la musique ou à des lectures littéraires, et des Assemblées mensuelles, dans lesquelles furent exposées et discutées des questions d'actualité, telles que les *pensions aux mères*, *l'apprentissage obligatoire*, *la réglementation du cinéma*, *l'office du logement*, etc., etc. L'éducation professionnelle de la femme, qui lui permette de gagner normalement sa vie par l'exercice d'une carrière choisie en connaissance de cause, et pratiquée avec joie, figurant depuis toujours, peut-on dire, au programme de l'Union, le Comité n'a fait que continuer à marcher dans cette ligne en organisant la deuxième série de causeries : « *Quelle carrière choisir pour nos filles ?* » qui a remporté un plein succès, surtout auprès du public jeune et épris d'idées nouvelles qui est accouru en nombre. D'autres conférences philosophiques, pédagogiques, etc., ont encore élargi un cercle déjà large de préoccupations et d'intérêt. — Mais l'activité du Comité s'est étendue aussi d'autre part dans le domaine pratique par des démarches à but précis. C'est ainsi que la pénible et complexe question des sages-femmes, dont il a été question plus longuement ici même, l'a amené à des entrevues fort intéressantes avec des professionnelles, à l'envoi d'un mémoire, puis de demandes précises à la Commission extraparlamentaire qui est nanti de l'examen d'un projet de loi sur ce sujet. Il a aussi suivi avec beaucoup d'intérêt les travaux du Secrétariat romand H. S. M. sur le cinéma et sa réglementation, et a adhéré avec entrain au Cartel de Sociétés genevoises qui s'est récemment formé pour tâcher d'obtenir dans ce canton l'application des mesures reconnues nécessaires pour enrayer le mal. Enfin, de même que dans l'ordre professionnel, le contact est resté étroit avec l'Office central des apprentissages, qui est issu de l'initiative de l'Union, il s'est aussi maintenu dans l'ordre moral avec le Bureau auxiliaire de surveillance (agente de police) dont l'idée première a été lancée par l'Union, voici une dizaine d'années, et dont la vaillante agente, M^{lle} Sibillán, a exposé le travail dans une conférence publique remarquablement courue. — Dans un autre ordre d'idées, le Comité s'est occupé de la situation des femmes incurables pour lesquelles aucun établissement hospitalier n'existe encore dans notre canton, et a remis au Conseil d'Etat un rapport fort complet basé sur une enquête menée avec le concours précieux de membres des Services sociaux notamment. Ce rapport était accompagné de la demande de nomination d'une femme représentant l'Union dans la Com-

mission nommée pour examiner cette question, demande à laquelle le Conseil d'Etat a fait assez rapidement droit. Si toute cette affaire a pu être menée à bien de façon satisfaisante, il n'en est pas de même, hélas ! de deux questions touchant également à la situation des femmes seules : l'idée de rouvrir les *Pénates* a dû être définitivement écartée, vu les difficultés économiques de l'heure ; et quant à la création d'une clinique à bon marché qu'impose à l'Union le legs de M^{lle} Reymond, décédée voici deux ans, il faudrait pouvoir avant toute chose réaliser ce legs, ce qui est bien ce qu'il y a de plus compliqué et de plus embrouillé, vu les conditions d'hoirie qu'il représente ! — Enfin, soucieux de créer un foyer, temporaire certes, mais accueillant, pour les femmes de plus en plus nombreuses que la situation internationale de Genève amène chez nous, et qui souvent risqueraient de s'y sentir isolées, le Comité a pris l'initiative d'invitations familières adressées au cours de l'hiver à plusieurs de celles qui occupent des postes responsables au Secrétariat de la Société des Nations, au Bureau International du Travail et à la Ligue des Croix-Rouges. Réunions qui furent toutes charmantes et cordiales, grâce à l'entrain qu'y apportèrent nos hôtes, à leur bonne volonté à parler de leur travail, et qui permirent à de solides liens de sympathie et même d'amitié de se nouer. D'autres invitations adressées à d'autres hôtes de passage dans notre ville ne laissent pas un moins vif souvenir : ce sont celles où vinrent à nous, dans l'intimité, des actrices de la Comédie, qui nous parlèrent franchement de leur profession, de ses difficultés et de ses attrait, qu'ils intéressèrent à nos travaux, et partirent en nous disant : « au revoir ».

L'activité du Comité n'est d'ailleurs pas la seule à s'exercer à l'Union. Plusieurs Commissions mènent parallèlement un travail, plus spécialisé sans doute, mais aussi utile. La Commission des assurances notamment, qui, depuis 1913, travaille à populariser l'idée de l'assurance contre la maladie parmi les femmes et les enfants, et qui, élargissant son cercle de préoccupations, étudie également les autres formes d'assurances sociales qui touchent les femmes. C'est ainsi qu'une enquête menée par les soins de cette Commission dans des milieux féminins ouvriers vint prouver une fois de plus la nécessité de l'assurance-vieillesse qui soulagerait tant de femmes du souci d'une vieillesse indigente ; c'est ainsi que des séances de discussion furent organisées par la même Commission sur l'assurance-scolaire, sur l'assurance-maladie obligatoire, et qu'une motion en faveur de l'obligation que le Comité de l'Union fit sienne fut présentée et adoptée à l'Assemblée générale de l'Alliance de Sociétés féminines suisses, toujours par l'initiative de cette Commission. — D'autre part, dans la crise intense et inquiétante de chômage qui signale la fin de l'année 1920 et le début de 1921, deux organisations dépendant de l'Union allaient avoir forcément à se dépenser sans compter : le Bureau de placement et l'Ouvroir. Le premier, évidemment, se trouva dans l'impossibilité de répondre à toutes les demandes qui affluèrent, d'autant plus que la majorité de celles-ci portaient sur ces postes qui ne se trouvent guère de dames de compagnie, de gouvernantes de maison, et auxquels aspirent pour leur vague air de décorum tant de femmes qui ont de la peine à se résigner à gagner leur vie, ou qui, surtout, hélas ! n'y ont pas été préparées ! Aussi, aux 192 demandes de places qui furent présentées, et malgré toute la publicité activement donnée à l'existence du Bureau, 58 offres seulement correspondirent, desquelles 32 aboutirent à une entente. En pleine crise de chômage, et en tenant compte que le sixième des demandes de places sont formulées par des femmes âgées de plus de 50 ans, c'est un résultat dont on ne peut se plaindre. — Quant à l'Ouvroir, son activité devait doubler en raison de la crise. La Commission centrale d'aide aux chômeurs constituée en janvier le désigna immédiatement, de préférence aux autres Ouvroirs, de par son caractère pleinement neutre confessionnellement parlant, pour recevoir des subsides, dont l'un de 10.000 fr. fut versé immédiatement par l'Etat, et le second (5000 fr. de l'Etat et 5000 de la Commission centrale en juin. En revanche, l'Ouvroir s'engageait à fournir du travail, après enquête sérieuse, aux chômeuses qui lui étaient adressées par la Commission centrale, à raison de 5 fr. par jour, et il était libre de vendre les objets ainsi confectionnés pour remplir à nouveau sa caisse. 136 ouvrières sans travail recoururent ainsi à lui, dont 64 seulement purent être occupées, et à la fin d'avril avaient été payés : en salaires : 4689 fr. ; en étoffes : 9973 fr. En outre, l'Ouvroir continuait à occuper, mais à un taux moindre, les ouvrières inscrites dès l'automne, et qui, sans rentrer précisément dans les conditions prévus par la Commission d'aide aux chômeurs, souffraient toutes plus ou moins indirectement de la crise, soit environ 135. A celles-ci, il a été payé 3137 fr. de salaires, auxquels viennent s'ajouter 2476 fr. de traitement et 2359 fr. de frais généraux, dont 1000 fr. de loyer et 1000 fr. de